

# SEANCE DU 10 MARS 2011

L'an deux mille onze, le dix mars, à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame Colette SUZANNE, Présidente.

Monsieur Bernard BERAIL a été élu secrétaire de séance.

**Présents** : MM BENAZET Paul, BERAIL Bernard, BOY Gérard, DEJEAN Norbert, DELMAS Robert, DELPECH René, DOTTO Daniel, GAY Jean Louis, LABORDE Amédée, LOPEZ Vincent, ROUANE Jean-Claude, Mme SUZANNE Colette, MM TOURON Michel, BOY Francis, CAMPMAS Bernard, CAUHAPE Patrick, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, FRANQUINE Paul.

**Excusés** : M BOYER Denis, Mme HUART Valérie, MM MASSAT René, RUMEAU Olivier, ZADRO Franck.

**Absents** : MM CAUHAPE Jean Louis, GALY Maurice, FRANQUINE Benoit, LASSALLE Yvon, MARTY Pierre, Mme MAURETTE RIVES Chantal, MM MOREAU François, POUJOL Henri, RIVES Gilbert, SECCO Philippe, SOUBIES Sébastien, YZARD Didier.

## **Présentation du rapport d'activité 2010**

Madame la Présidente dresse le bilan de l'année 2010 sur la base du rapport d'activités et insiste en particulier sur les points suivants :

- L'animation sur la prévention des inondations a permis d'aboutir à l'élaboration de dix Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), à la pose de onze repères de crue, à la réalisation d'outils de communication (panneaux d'exposition, livret de mémoires de Lèze disponible en librairie).
- L'étude de localisation des haies met à disposition un recensement des linéaires actuels et de leur évolution depuis 30 ans ; la diffusion de cette étude a été l'occasion de sensibiliser les collectivités de la vallée à la préservation de ces linéaires utiles au ralentissement dynamique des crues.
- Le protocole de maîtrise foncière pour la plantation de haies en fond de vallée a obtenu l'accord des Chambres d'agriculture ; les plantations pourront intervenir en décembre 2011,
- Les prestations extérieures ont permis d'avancer l'étude hydraulique, les avant-projets du bassin du Mongéa et de l'endiguement d'Initial,

- En matière de lutte contre les coulées de boue, un premier diagnostic a été réalisé sur une grande partie du bassin, allant jusqu'à des aménagements sur la Commune de Saint Sulpice sur Lèze avec le soutien du Conseil général de la Haute Garonne et des associations locales,
- Les travaux d'entretien rivière ont porté sur 11 km de Lèze, permettant de retirer 244 arbres, 65 m<sup>3</sup> d'embâcles et 38 m<sup>3</sup> de déchets.
- Les travaux de recul du chemin du Salat au Fossat ont permis de sécuriser la voirie, tout en maintenant un espace à la rivière,
- Le Big jump organisé le 11 juillet, a réuni plus de 200 personnes dont 70 se sont baignées,
- L'étude de gestion des cours d'eau avancée en 2010 doit permettre de demander la révision de la Déclaration d'Intérêt Général en 2011.

Madame la Présidente informe également le Comité syndical des dernières avancées sur le PAPI Lèze. La phase 1 de l'étude hydraulique permet maintenant de disposer d'un modèle hydraulique calé. Cet outil numérique reconstitue les hauteurs d'eau en crue et permet de simuler des scénarii d'aménagement, de dimensionner les ouvrages et d'évaluer leurs impacts sur les hauteurs d'eau.

Dans le même temps, le bureau d'étude a procédé à une réévaluation des coûts de construction des casiers écrêteurs qui seraient de l'ordre de 2,5 à 3 M€ par ouvrage, ce qui porterait l'ordre de grandeur de l'enveloppe financière nécessaire à 15 M€ pour la réalisation des casiers. Pour rappel le budget total du PAPI est de 6,3 M€. Cette multiplication des coûts s'explique par la réévaluation de l'hydrologie, notamment suite aux orages de 2007, la prise en compte de ratios financiers actualisés et l'intégration des règles de sécurité des ouvrages (décret de 2007).

Ces éléments financiers doivent être précisés et intégrés au cours de la 3<sup>ème</sup> phase de l'étude (mars-juin 2011). Il s'agira d'optimiser le programme du point de vue technique et financier et ainsi de proposer des modalités de réalisation du PAPI en cohérence avec les enveloppes financières et les délais prévus à la convention.

Monsieur Bernard CAMPMAS s'inquiète de la responsabilité du syndicat en cas de réalisation d'aménagements de protection qui, pour respecter l'enveloppe financière allouée au PAPI, n'offrirait qu'une protection limitée.

Monsieur Norbert DEJEAN s'interroge également sur l'utilité de ne réaliser qu'une partie des aménagements, avec un impact modeste sur l'abaissement de la ligne d'eau.

Monsieur Gérard BOY souligne que la situation de la vallée de la Lèze est différente de celle de la Vendée où les digues ne permettent qu'une protection totale sinon rien. En matière d'écrêtement de crues sur la vallée de la Lèze, la limitation du risque est proportionnelle aux moyens de protection et un

abaissement de la ligne d'eau permet également de diminuer l'enveloppe d'extension de la crue.

Les élus soulignent le risque de réaliser des aménagements à moindre coût pour respecter l'enveloppe financière. Ils souhaitent que les réalisations respectent les règles de l'art et ne soient pas revues au rabais, quitte à ne privilégier que deux ou trois sites.

Monsieur Thomas BREINIG explique que plusieurs pistes se dessinent : commencer la réalisation d'un programme ambitieux qui dépassera les montants de la convention ou adopter un programme plus modeste qui respecte les montants financiers prévus. Il ajoute que la structuration du SMIVAL, avec un assistant à maîtrise d'ouvrage et un maître d'œuvre, est garante de la qualité des ouvrages qui seront réalisés.

Madame la Présidente propose de réaliser tout ce qu'il est possible avec les moyens alloués et de préparer la poursuite du programme après 2016 et la fin de la convention cadre du PAPI.

Monsieur DELPECH rappelle que pour assurer l'autofinancement de ces actions il faut dans tous les cas prévoir un étalement des investissements sur plusieurs années.

### **Approbation du compte administratif 2010**

Madame la Présidente s'étant retirée, Monsieur Bernard BERAIL assure la présidence de la séance et procède à l'examen du compte administratif 2010.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2010, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2010 du SMIVAL dont il arrête les dépenses et les recettes ci-après :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses de l'exercice	136 743,06 €
Recettes de l'exercice	150 327,84 €
Excédent de l'exercice	13 584,78 €

Excédent antérieur reporté	117 105,63 €
Excédent de clôture	130 690,41 €

### **Section d'investissement**

Dépenses de l'exercice	157 177,00 €
Recettes de l'exercice	130 972,94 €

Déficit de l'exercice	26 204,06 €
Excédent antérieur reporté	67 124,78 €
Excédent de clôture	40 920,72 €

### **Affectation du résultat**

Monsieur René DELPECH rappelle que le résultat 2009 de la section de fonctionnement présentait un excédent de 117 105,63 €.

Il indique qu'il convient de corriger le résultat d'investissement (excédent de 40 920,72 €) par le solde des restes à réaliser qui présentait un déficit de 76 488,73 €.

Le résultat d'investissement corrigé présentant un déficit de 35 568,01 €, il propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 35 568,01 € en réserves au compte 1068 ;
- 95 122,46 € en report au compte 002.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** d'affecter 35 568,01 € en réserves au compte 1068,

**DÉCIDE** de reprendre 95 122,46 € au budget primitif 2011 en report au compte 002.

### **Approbation du compte de gestion 2010**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2010, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Débat d'orientation budgétaire 2011**

#### Contexte national

Après deux années de crise en 2008 (stagnation du produit intérieur brut, PIB) et 2009 (-2,6%), la France a renoué avec la croissance en 2010 (+1,5%), avec des prévisions similaires, autour de +1,6%, pour 2011, mais à un niveau qui reste encore en deçà de la situation d'avant 2008 (+2,0%).

Les taux d'intérêts qui ont atteint des niveaux très bas au cours de l'année 2010, devraient évoluer lentement en 2011.

Dans un contexte de politiques publiques d'austérité au niveau européen, la loi de finances pour 2011 se fixe pour objectif essentiel de redresser le solde budgétaire de l'Etat qui passerait de -152 milliards d'euros en 2010 à -92 milliards d'euros en 2011. Le déficit de l'ensemble des administrations publiques passerait ainsi de 7,7% du PIB en 2010 à 6,0% en 2011.

#### Contexte local

La population de la vallée poursuit son augmentation progressive (population DGF +0,9% entre 2009 et 2010).

Les budgets des Communes et Communautés de communes, dépendants des dotations de l'Etat, vont voir une partie de leurs ressources stabilisées par la loi de finances pour 2011.

#### Prévisions budgétaires 2010

### *Section de fonctionnement*

Recettes de fonctionnement : pour 2011, il est proposé de reconduire l'augmentation de 3% de la participation des collectivités adhérentes. En vue de la phase de réalisation des aménagements du PAPI, il faudra dans les années à venir envisager une augmentation plus conséquente, afin de répondre au besoin de financement des futurs emprunts à contracter.

Charges financières : L'annuité totale reste inchangée par rapport à 2010. Les variations des taux d'intérêt laissent présager une remontée des charges financières, qui avaient légèrement diminué en 2010.

Les charges de personnel ont augmenté de 6% en 2010 par rapport à 2009, ce qui s'explique par une augmentation des temps de travail de 2,9 à 3,2 équivalent temps plein (+12%), en raison principalement de l'animation sur le sujet des érosions de sol. Ce poste reste dans la limite du montant budgétisé en 2009 et en 2010 et le même budget pourra être reconduit.

Les charges de structure ont fortement augmenté en 2010 (+52%), qui incluent des frais de mission (colloques, frais de déplacement), les frais du Big jump, les frais de reprographie des rapports, les indemnités de stage. Elles restent toutefois dans l'enveloppe budgétisée qui pourra être reconduite en 2011.

### *Section d'investissement*

Recettes : Les actions engagées en investissement sont en partie financées par les aides attribuées par les financeurs institutionnels (Etat, Agence de l'eau, Région, Départements), la part d'autofinancement (20% minimum) étant à la charge du SMIVAL. En outre les aides attribuées au titre des animations amendent également ces recettes d'investissement.

Dépenses : Plusieurs actions lancées en 2010 vont se poursuivre en 2011, en particulier :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- la maîtrise d'œuvre sur les casiers et bassins,
- l'étude hydraulique,
- l'étude de gestion des cours d'eau,
- l'endiguement de l'atelier relais d'Initial et la redistribution des écoulements de la zone industrielle de Lachet à Lezat sur Lèze.

En 2011, il faudra également prévoir les nouvelles actions suivantes :

- l'entretien annuel de la Lèze (enlèvement d'embâcles, d'arbres et de déchets) qui portera sur un linéaire de 25 700 m (11 000 m en 2010),
- l'aménagement du secteur du camping d'Artigat avec le traitement de l'érosion de berge au niveau du chemin communal et le réaménagement du secteur aval du Jacquart qui se fera en collaboration avec la Commune,
- le renouvellement d'un poste informatique qui devient limité pour les traitements cartographiques,
- la plantation de haies durant l'hiver 2011-2012,

- un budget pour la maîtrise foncière des haies et les éventuels dégâts aux cultures liés aux travaux.

En prévision des prochains investissements, Monsieur René DELPECH indique qu'il conviendra de proposer pour le budget de l'année 2012 une augmentation de la participation des collectivités de 5%, au lieu des 3% appliqués jusqu'à présent.

La Présidente